quelques siècles », dit M. Foulet. Il me semble que cela n'est pas exact : le français, comme nous l'avons vu, en possède même deux : le passé indéfini simple et le passé indéfini surcomposé, bien vivants tous les deux.

II

DONT CONJONCTION

Je voudrais tâcher, dans ces quelques pages, d'appliquer à un cas spécial le principe suivant : ce qui détermine la nature d'un signe *syntaxique*, ce n'est pas sa forme, mais sa *fonction*. Ce principe me semble être méconnu dans le cas que voici.

A côté de la construction : *Il n'est pas venu, que je sache,* l'ancien français connaît le même type de construction avec *dont*, par exemple:

Ne vos vi, don moi sovaingne, onques
(*Érec*, 1010).
Qu'onques chose que j'a mal taingne
Ne deïstes, don moi sovaingne
(*Yvain*, 5791-2).
Ainc mais, dont ele se membrast, n'oï tel duel
(*Chev. II esp.*,820).

Ce *dont* est-il pronom (ou adverbe) relatif, ou conjonction ?

Cette question n'a jamais été posée jusqu'ici, que je sache : tous ceux qui se sont occupés de ces constructions sont d'accord pour qualifier de « relatif » non seulement *dont*, mais également *que* dans *que je sache*. On se rappelle que Tobler explique l'emploi du subjonctif dans ces phrases par leur caractère de phrases subordonnées relatives, introduites par un « relatif sans antécédent ». Et il ajoute : « Il y avait, en outre, en ancien français, un grand nombre de tournures analogues ; quelques-unes étant introduites par *dont*, nous n'avons pas à hésiter sur la nature de *que* » [1]. La forme *dont* était donc pour Tobler un pronom relatif *par définition* ; il ne se posait pas la question de savoir si *dont* pourrait être conjonction. Ayant, dès lors, besoin de trouver à ces « relatifs sans antécédent » au moins un antécédent sous-entendu, il considérait comme tel « le contenu, l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir ».

1. Tobler, *Mélanges de Grammaire française*, I, p. 152.

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

Cette conception de la nature de *dont* dans le type de phrase cité plus haut est encore généralement admise. Je voudrais tâcher de prouver que ni *que* ni *dont* ne sont ici des relatifs.

*
* *

Quelle est la différence entre un pronom relatif et une conjonction de subordination ?

Avec un pronom relatif, il y a identité logique entre le pronom et la phrase principale [« Il est paresseux, ce que je regrette »] ou une partie de la phrase principale [« Voilà un homme qui se promène »]. En d'autres termes : un pronom relatif a un antécédent. Cet antécédent peut être exprimé ou être sous-entendu, comme dans : « Qui dort dîne » [1]. En outre, le pronom relatif a une fonction par rapport au verbe de la phrase subordonnée dans laquelle il se trouve : sujet, complément, etc.

Avec un « adverbe relatif », par exemple : « A l'heure que la mer se retire », il y a également identité logique avec un antécédent et fonction par rapport au verbe : *que* est circonstanciel dans l'exemple cité.

Voilà ce que le pronom et l'adverbe relatifs ont de commun ; par ces deux caractéristiques ils s'opposent nettement aux conjonctions. En effet, il n'y a aucune identité logique entre un « antécédent » et une conjonction ; en outre, la conjonction *introduit* la phrase subordonnée, au lieu d'être sujet, régime ou complément circonstanciel par rapport au verbe. C'est pourquoi *que* est conjonction dans : « Le fait qu'il est paresseux me cause du chagrin », où le mot *fait* n'est en aucune façon l'antécédent de *que*, et où *que* ne fait qu'introduire la subordonnée. Il y a ici identité logique non pas entre *fait* et *que*, mais entre *fait* et toute la phrase subordonnée.

Appliquons maintenant ces critères à la phrase du type : *Il n'est pas venu, que je sache.*

Le mot *que* a-t-il un antécédent ici ? La réponse ne me semble pas douteuse, à moins qu'on ne raisonne comme Tobler en disant que *que* est un relatif parce qu'il alterne avec *dont*, qui ne peut être qu'un relatif. Même si *dont* était un relatif dans « ... dont me sou-

1. « On n'indique pas [ici] le cercle plus vaste dont on détache les individus déterminés en particulier ; on ne dit pas quel est le cercle plus large » (Tobler, *op. cit.*, p. 148).

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

vienne », *que* pourrait ne pas l'être dans : «... que je sache ». Tobler était obligé de chercher un antécédent à *que* : j'avoue qu'il m'est impossible de lui en trouver un ici [1].

Deuxième question : le mot *que* a-t-il une fonction par rapport au verbe *savoir*, ou ne joue-t-il que le rôle de signe introducteur de la subordonnée ? Ici encore, je ne peux pas voir la chose comme la voyait Tobler ; je crois qu'il faut analyser la construction de la façon suivante. Celui qui parle veut subordonner l'idée de « savoir » à l'idée de la principale, en suggérant la nuance : « pour autant que je sais ». Au lieu de se servir de cette conjonction précisante, il se contente d'un simple *que* [2]. Cela suffit pour qu'on comprenne ce qu'il veut dire, tout comme un simple *que* suffit pour comprendre le rapport logique dans des phrases comme : « J'avais déjà disparu qu'il me cherchait encore », ou : « Qu'avez-vous que vous ne mangez pas ? », et dans bien d'autres phrases encore. Cet emploi d'un simple *que* pour suggérer une nuance logique spéciale est fréquent, et pour cause, dans beaucoup d'autres langues. Après quelques siècles, *que je sache* est devenu un cas de syntaxe figée, une formule, ce qui en facilite encore l'emploi [3].

Que n'a donc pas d'antécédent [4], et introduit la phrase subordonnée.

Ce mot est donc conjonction, tout comme *dat* est conjonction dans la phrase correspondante hollandaise : « Hij is niet gekomen, dat ik weet » [5].

1. Pour celui qui, d'accord avec Tobler, trouve un antécédent à *que*, tout le raisonnement qu'on va lire est nécessairement erroné. Toute la question a pour base l'existence ou la non-existence d'un antécédent de *que* (*je sache*) on de *dont* (*me souvienne*).

2. En français il se sert en même temps de ce signe subordonnant qui s'appelle le subjonctif. En principe, l'emploi de ce mode n'est pas nécessaire ici, ainsi que le prouvent d'autres langues et des constructions comme : *que je crois*, *que je pense*. Pour suggérer une subordination d'idée on n'a pas toujours besoin d'*exprimer* cette subordination d'idée par un signe.

3. Tout ceci prouve une fois de plus l'importance de la distinction entre ce qu'un signe *exprime* réellement et ce qu'il ne peut qu'*aider à suggérer*.

4. Ainsi, une construction comme : *ce que je sache*, ou : *ce dont il me souvienne*, me semble inconcevable, même après le moyen âge, et c'est peut-être, ici, le vrai critère.

5. Ce parallélisme ne *prouve* rien pour la nature du *que* français, évidemment ; mais la construction hollandaise rend *visible* ce que je crois être la vraie fonction de *que* français dans ces types de phrases. Le hollandais prouve, en tout cas, la *possibilité* de considérer ici *que* comme une simple conjonction.

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

*
* *

Passons maintenant au type de phrase : *Ne vos vi onques, dont me sovvienne*,[1] et appliquons nos deux critères.

Dont a-t-il ici un antécédent ? Il me semble qu'il n'en a pas plus que n'en aurait *que* dans : *que je sache*. En tout cas, cet antécédent n'est pas la phrase principale : sur ce dernier point nous sommes *tout à fait d'accord* avec Tobler.

Deuxième question : *dont* ne fait-il qu'introduire la subordonnée, ou a-t-il une fonction par rapport au verbe « souvenir », dont il serait alors le régime ? Ce ne serait que dans le premier cas qu'on aurait le droit de l'appeler une conjonction.

Ce qui est certain, c'est que la *forme* invite, au premier abord, à considérer *dont* comme le régime de « souvenir ». Donc ce serait un pronom ? Mais alors quel pronom ? Pas un pronom relatif, puisqu'il n'y a pas d'antécédent. Une sorte de signe hybride, mi-pronom, mi-conjonction ? Je crois qu'il faut considérer *dont* comme un signe de même nature que *que*. J'y vois une conjonction à forme pronominale, due à une attraction illogique du verbe *souvenir* sur la conjonction. Expliquons-nous.

Des cas d'attraction illogique ne sont pas rares en ancien français. En voici deux dans le domaine des pronoms. Dans : *A cil qui les enfants garda, il demanda...*, nous avons un exemple, signalé par Tobler, d'un « antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif », donc une attraction (ou assimilation) régressive illogique, où *cil* a la forme d'un nominatif, tout en restant syntaxiquement le *régime* de *à*. On a un autre exemple d'attraction illogique dans la construction : *C'est de vous dont je parle*, à côté de : *C'est de vous que je parle;* cas d'autant plus intéressant pour nous qu'il s'agit ici d'une alternance de *dont* et de *que,* comme dans le type de construction dont nous nous occupons [2].

1. Il importe peu, dans la question qui nous occupe, de savoir si le verbe « souvenir » est employé personnellement (*je me souviens*) ou impersonnellement (*il me souvient*). Ici c'est plutôt le verbe impersonnel.

2. Il y a pourtant une différence quant au résultat. Dans : *C'est de vous dont je parle*, le signe *dont* est indubitablement un pronom relatif, malgré le fait qu'il alterne avec la conjonction *que* : il a un antécédent (*vous*) et fonctionne réellement comme régime du verbe de la subordonnée.

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

Mais existe-t-il des conjonctions à forme pronominale, comme le serait *dont* dans notre analyse ?

Je rappelle d'abord le fait que Tobler appelait *quoi* une « conjonction » dans une phrase comme celle-ci : « Ce que tu vois enfin... n'est l'effet ni des lois ni des raisons humaines, mais *de quoi* des chrétiens j'ai reconnu le dieu ». *De quoi* serait ici la forme « tonique» de *de que* [1]. Voilà un exemple intéressant d'une forme qui est tantôt

1. Supposons que quelqu'un veuille dire : « Je suis content » et indiquer en outre la raison de son contentement, et qu'il veuille subordonner l'expression de cette raison à l'idée : « Je suis content ». Ce régime demande ici à être introduit par *de* après *être content*. Lorsque ce régime est un substantif ou un pronom, il n'y a aucune complication ; on construit : « Je suis content de lui ». Lorsque ce régime est une idée verbale, il serait grammaticalement logique, dans une langue qui n'a ni l'*acc. c. inf.* ni le *gerundium*, de construire la phrase avec *de* + subordonnée verbale introduite par *que* : « Je suis content qu'il pleuve » et « Je suis content de qu'il pleuve ». Le français ne veut pas de cette combinaison — Tobler l'a déjà fait remarquer — de deux signes ayant aussi peu de « sonorité propre » que *de* et *que*. [En hollandais non plus on n'a pas voulu de **vandat* ou **aandat* à côté de *vōōrdat*, *zonder dat*, etc.] Alors, pour éviter cette combinaison de *de* + *que*, on peut ou on a pu :

1. se contenter de dire : « Je suis content que.... » ;
2. intercaler un substantif : « Je suis content du fait que... » ;
3. se servir de ce que Tobler appelait *que* tonique : « Je suis content de quoi tu es venu » ;
4. se servir de *dont* : « Je suis content dont tu es venu » ;
5. se servir d'une conjonction causale : « parce que » ;
6. intercaler un pronom *ce* (cela, ço) tonique : « Je suis content de ce (ço, cela) que... » ;
7. se servir de *de ce que* avec *ce* absolument atone ;
8. se servir de *si*, *quand*, d'autres signes encore.

Or, non seulement tous ces *que* fonctionnent comme conjonctions, mais il me semble que *de quoi* (dans 3), *dont* (dans 4) et *de ce que* (dans 7) sont aussi des conjonctions, toutes créées par attraction illogique (progressive ici) : l'influence de la construction normale de « être content » avec *de* sur la conjonction. Pour ce qui concerne *de ce que*, c'est un *de ce que* affaibli, avec disparition complète de la fonction pronominale de *ce* tonique : *ce* dans *de ce que* conjonction n'est qu'un signe (vide) de transition, pour éviter *de que*. *Ce* atone s'est même introduit entre *par* et *que* (où la construction s'est figée), entre *pour* et *que*. Je crois qu'il faut considérer *de ce que* comme une conjonction à *forme* pronominale au même degré que *pour ce que*, *par ce que*, etc. L'introduction du subjonctif après *de ce que* est un signe extérieur de cet affaiblissement de *de ce que* devenu conjonction. Quant à *dont* (n° 4), ce mot est ici tellement un pur synonyme de *de ce que*, qu'on peut difficilement le considérer, me semble-t-il, comme un pronom ou adverbe (interrogatif) : n'est-ce pas aussi un *dont* affaibli *jusqu'à devenir simple conjonction*, rejeté plus tard comme faisant double emploi avec *de ce que* ? Quoi qu'il en soit, il faut analyser la phrase en question *synchroniquement* pour savoir la fonction *réelle* de *dont*.

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

pronom, tantôt *conjonction. Le seul critère est l'analyse synchronique de la phrase en question* ; aussi Tobler a-t-il raison de parler ici de *que* « employé comme conjonction » et « prenant facilement la forme tonique » (*quoi*).

Il explique ensuite cet emploi de *quoi* par le fait que « la préposition (*de*) à laquelle la conjonction *que* était unie avait aussi peu de « sonorité propre » que cette conjonction elle-même. Dans ce cas on renforce *que*, ce qu'on ne fait pas après « un adverbe à sonorité propre, tel que *tant*, *ainsi*, *tandis*, *puis* », ni après « le neutre déterminatif *ce*, comme dans *jusqu'à ce que*, *par ce que*, *sans ce que*, etc. ». Pour ce renforcement, on se sert d'une forme (*quoi*) qui *ailleurs* est pronom.

Voilà donc un exemple d'une conjonction à forme pronominale. Je crois qu'il y en a d'autres, mais je ne m'arrêterai pas à cette question, pour ne pas compliquer nos raisonnements : il suffit, pour ma démonstration, d'avoir signalé *l'existence* de ces types de conjonctions, en plein accord avec Tobler sur ce point.

Rien ne nous empêche donc *a priori* de considérer *dont* dans *dont me souvienne* comme une conjonction, due à une attraction illogique, si d'autres raisons nous invitent à cette conception du rôle de *dont*. Ce qui nous y invite, c'est l'impossibilité, à notre avis, de voir dans *dont* soit un pronom avec antécédent, soit le régime syntaxique de *souvenir*. Le signe *dont* n'ayant pas d'antécédent, et ne fonctionnant pas comme régime du verbe de la subordonnée, *est donc une conjonction, introduisant la subordonnée*, comme *que* ne fait qu'introduire la subordonnée dans *que je sache*. Le fait que la conjonction *que* a la même forme que le pronom *que* [1] a singulièrement facilité l'action de l'attraction en question.

En principe, la langue, dans notre hypothèse, aurait pu imaginer des constructions comme : *de ce que me souvienne*, ou : *de quoi me souvienne*, ou : *que je m'en souvienne*. Or, il me semble très naturel que l'attraction régressive illogique de *souvenir* ne soit pas allée jusqu'à introduire dans la conjonction une préposition, ni un pronom (*en*). La langue a été « économe » ici, comme c'est si souvent son attitude, contraire à la « logique », pourvu que le sens de la construction reste clair, ce qui est indubitablement le cas ici. Il est très

1. Le latin *quod* ne peut-il pas également fonctionner aussi bien comme conjonction que comme pronom ?

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)

naturel aussi que la langue ait fini par renoncer à l'emploi illogique de *dont*.

Enfin, si une construction comme : « que je m'en souvienne » avait vécu, ce procédé aurait réellement introduit dans la construction un pronom (*en*), qui aurait dépendu réellement de *souvenir*. Mais cela n'aurait en aucune façon prouvé — comme on l'a prétendu — que *dont* dépendrait aussi de *souvenir*. Il ne faut jamais remplacer une construction par une autre pour conclure de la seconde à la première. C'est ce que faisait Tobler en concluant de *dont* à *que*, comme nous l'avons vu plus haut. Nous espérons avoir réussi à démontrer aussi qu'il avait tort de considérer *dont*, par définition et *a priori*, comme un pronom, et que c'est, au contraire, une *conjonction*.

III

SUR UNE « MÉTHODE » D'ANALYSE SYNTAXIQUE

Dans un travail intitulé *La proposition infinitive simple et subjective dans la prose française depuis Malherbe* [1], M. Eringa s'est proposé d'« étudier la valeur expressive de l'infinitif et des mots qui l'accompagnent et dont il dépend, préciser le sens des morphèmes marquant les rapports rationnels entre les idées exprimées, examiner les conditions sous lesquelles la phrase se développe ou se divise » (p. 6). Il a « cherché à combiner la méthode historique avec la méthode psychologique » (Avant-propos, v). Il « se flatte d'avoir appliqué une méthode qui, unissant la logique avec le sentiment [2], permettra de rendre compte d'un certain nombre de phénomènes grammaticaux que le raisonnement pur s'efforce inutilement d'élucider » (p. 243).

*
* *

Avant d'examiner cette méthode elle-même, il ne sera pas inutile de dire un mot de la façon dont l'auteur la présente.

Pour comprendre le titre de l'ouvrage, il faut se rendre compte que M. Eringa appelle « proposition infinitive » toute phrase qui

1. Paris, Champion, 1924.

2. L'auteur a voulu dire : « une méthode qui tient compte aussi bien de l'élément logique que de l'élément sentiment (ou : affectif) ».

BDD-A17931 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:00:21 UTC)